



Formulaire de plainte

Si la société et vous n'êtes pas en mesure de régler une question ou une préoccupation, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Régie de l'énergie du Canada. La plainte peut concerner tout projet énergétique réglementé, mais elle doit porter sur une question qui relève du mandat de la Régie.

Le personnel de la Régie communiquera avec vous dans les 10 jours civils suivant la réception de votre formulaire de plainte officielle pour discuter du processus de plainte.

Le présent formulaire et tout autre document transmis, y compris les renseignements personnels, seront communiqués aux autres parties dans le cadre du processus de résolution des plaintes. Pour en savoir plus sur ce processus, veuillez consulter le site Web de la Régie (www.rec-cer.gc.ca/plaintes). Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec l'un des spécialistes du règlement des plaintes de la Régie par téléphone, au 403-292-4800 ou au 1-899-1265 (sans frais).

Règlement extrajudiciaire des différends

Bien souvent, la meilleure façon de régler un problème est de discuter directement avec la société concernée. Le personnel de la Régie peut faciliter cette démarche. Les spécialistes du règlement extrajudiciaire des différends peuvent aider les parties à mieux comprendre les enjeux, à régler leurs différends et à trouver des solutions concrètes. Le règlement extrajudiciaire des différends est un processus de collaboration volontaire, confidentiel et axé sur les intérêts. Les parties qui y ont recours ont plus de prise sur le processus et les résultats obtenus. Vous trouverez plus de renseignements à ce sujet sur le site Web de la Régie (www.rec-cer.gc.ca/red).

Pour en savoir plus sur le règlement extrajudiciaire des différends ou pour vous prévaloir des services offerts, veuillez communiquer avec les spécialistes de la Régie par téléphone, au 1-800-899-1265 (sans frais) ou par courriel, à l'adresse ADR-RED@rec-cer.gc.ca.

Pour déposer une plainte officielle, veuillez remplir le présent formulaire.

La **partie D** fournit des renseignements sur la façon de transmettre votre formulaire de plainte à la Régie. Vous pouvez y joindre d'autres pages, au besoin.

Début du formulaire à la page suivante



Partie A – Vos coordonnées

Nom :			
Titre :			
Organisation (s'il y a lieu) :			
Adresse domiciliaire :			
Ville :			
Code postal :	Province:		
Téléphone :	Télécopieur :		
Courriel :			
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si elle diffère de celle ci-dessus)			
Adresse :			
Téléphone :			
Mode de communication privilégié :	Téléphone	Courriel	Poste

Suite à la page suivante



Partie B – Renseignements sur la société

Veillez fournir le plus de renseignements possible sur la société. Si vous ignorez l'information demandée, veuillez laisser l'espace vide.

Nom de la société :	Nom et titre du représentant de la société (si vous les connaissez) :
Adresse de la société :	
Ville :	Province :
Téléphone :	Code postal :
Courriel :	
Nom du projet ou de l'installation (si vous le connaissez) :	
Avez-vous discuté de votre plainte avec la société?	Oui Non
Dans l'affirmative, quelle réponse vous a-t-on donnée?	

Suite à la page suivante



Partie C – Précisions sur la plainte

Veillez fournir une désignation cadastrale officielle concernant votre plainte (si vous la connaissez) :

Veillez résumer la ou les raisons de votre plainte et fournir tous les renseignements pertinents dont vous disposez (photos, croquis de la propriété, cartes, etc.). Vous pouvez joindre d'autres pages au présent formulaire.

Suite à la page suivante



Partie D – Transmission du formulaire

Vous trouverez ci-dessous les différentes options offertes pour transmettre votre formulaire de plainte dûment rempli.

1. Poste ou messageries (méthode privilégiée)

Vous pouvez imprimer le formulaire et l'envoyer par la poste ou par messageries à l'adresse suivante :

Équipe de résolution des plaintes
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

2. Télécopieur

Vous pouvez imprimer le formulaire et le télécopier à la Régie, au 403-292-5503 ou au 1-877-288-8803 (sans frais).

3. Courriel suivi de l'envoi par la poste, par messageries ou par télécopieur

Vous pouvez envoyer le formulaire par courriel, à l'adresse ADR-RED@rec-cer.gc.ca. **Toutefois, vous devez également faire parvenir à la Régie votre formulaire de plainte dûment daté et signé par la poste, par messageries ou par télécopieur dans les 15 jours suivant l'envoi par courriel.** Veuillez noter que la Régie commencera à traiter la plainte dès qu'elle recevra le formulaire par courriel. Le processus officiel de règlement extrajudiciaire des différends, s'il s'avère nécessaire, ne pourra cependant pas débuter tant que le formulaire n'aura pas aussi été reçu par la poste, par messageries ou par télécopieur.

Attestation

Cochez la case ci-contre si vous envoyez votre formulaire de plainte par courriel. En la cochant, vous confirmez que vous êtes d'accord avec l'énoncé suivant :

J'atteste avoir transmis mon formulaire de plainte par voie électronique à la Régie de l'énergie du Canada. J'atteste également que la copie papier du formulaire est dûment remplie et renferme des renseignements fidèles à ceux de la version électronique.

Nom en caractères d'imprimerie :

Signature :

Date (JJ MM AAAA) :